Rapport annuel 2003

Treuhandstelle Milch GmbH Fiduciaire de l'économie laitière S. à r.l. Fiduciara Latte Sagl

Rapport annuel 2003

4 Avant-propos

5 Nos partenaires
a) Le contrat de prestation confié par l'Office fédéral de l'agriculture
b) Personnes et entreprises requérantes et/ou soumises à l'obligation d'annoncer
c) Autres partenaires

6 Présentation de TSM
a) Statuts
b) Commission de spécialistes
c) Associés

7 Les activités de TSM
a) Aides et suppléments dans le secteur laitier
b) Autres activités

8 Statistiques
a) Statistique mensuelle du marché du lait
b) Statistique annuelle du marché du lait
c) Site internet avec les données statistiques les plus récentes
d) Statistique laitière de la Suisse

10 Marché suisse et marché international du lait

11 Fiduciaire et conseil

12 Organigramme

14 Etat des négociations OMC dans le cadre du Cycle de Doha, Luzius Wasescha

18 Sur le terrain: Compagnie Laitière SA Sulgen: un partenaire important de l'économie laitière

20 Sur le terrain: Le Gruyère, plus qu'un simple fromage

22 Conclusions et perspectives

23 Adresses de contact

Photo, organigramme: Fotostudio LichtBlick, Berne
Mis en page et impression: Schaub+Rüedi Druck AG, Berne

Avant-propos

Le bonheur, ce n'est pas d'avoir atteint son but, mais de savoir qu'on est sur le bon chemin pour l'atteindre
(Ingvar Kamprad, IKEA).

Notre mandat principal officiel comporte des tâches d'exécution relevant du droit agricole et de l'économie laitière, ainsi que la collecte et l'analyse de données statistiques et économiques. Nous proposons en outre des services fiduciaires. Les débuts, après le passage au nouveau régime agricole en 1999, ont été assez mouvementés. Depuis, bon nombre de nos services, en particulier l'administration des suppléments et des aides, ont pu être consolidés.

La philosophie de la Fiduciaire de l'économie laitière (TSM) s'inspire de la nouvelle gestion publique (New Public Management) qui coûte peu à l'État. Nous sommes partenaires de ceux qui nous confient des mandats. Notre collaboration repose sur des rapports de coopération empreints de confiance et d'entraide.

Les indices dont nous disposons font augurer d'importants bouleversements au sein de l'économie laitière et notamment l'abandon anticipé du contingentement laitier. Sous de tels auspices, il est extrêmement important, pour les protagonistes concernés, de disposer d'informations et de bases de décisions fiables. Aussi avons-nous fortement élargi notre gamme de services dans ce domaine. Nos informations sont très appréciées à de nombreux destinataires, et servent de base à de nombreux travaux journalistiques.

TSM suit de près l'évolution des politiques agricoles nationale et internationale et leurs effets. On peut par exemple se demander quelles seront les répercussions de la Politique agricole 2007 sur le système des suppléments et des aides ; l'évolution de la situation mondiale, elle aussi, ne manquera pas d'avoir des incidences sur notre agriculture. Sans compter que les cycles de négociation OMC I + II et l'entrée de 10 nouveaux Etats dans l'UE ne resteront certainement pas sans conséquences pour nous. Nous remercions Luzius Wasescha, directeur du secteur «Stratégie et coordination - OMC» du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), de se prononcer sur quelques questions brûlantes dans le cadre du présent rapport annuel, et nous lui sommes reconnaissants de défendre notre pays ainsi que la cause de l'agriculture et l'économie laitière.

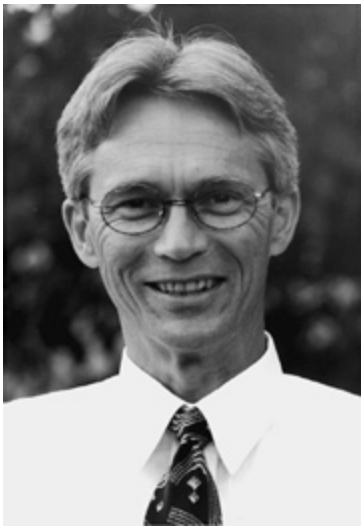

Dr. Hansueli Raggenbass, président

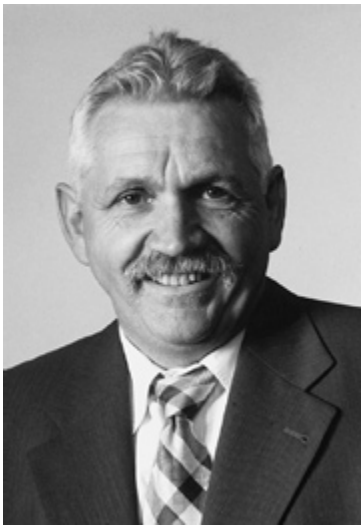

Hans Schüpbach, directeur

Nos partenaires

a) Le contrat de prestation confié par l'Office fédéral de l'agriculture

Une partie très importante des activités de TSM repose sur le contrat passé avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Notre cahier des charges a été révisé et complété durant l'exercice sous rapport et le contrat a pu être reconduit pour une période de trois ans. Les exigences spécifiques sont fixées dans différentes ordonnances ainsi que dans un cahier des charges. Les bases légales sont données par la loi fédérale sur les marchés publics et la loi sur l'agriculture.

L'application pratique des diverses ordonnances, en particulier celle qui règle le soutien du prix du lait, soulève de nombreuses questions auxquelles nos spécialistes répondent en étroite collaboration avec ceux de l'OFAG. En règle générale, il s'agit de l'interprétation correcte des ordonnances. La collaboration étroite avec l'OFAG est pour nous une composante très importante de notre succès et contribue à l'assurance de la qualité, à la sécurité du droit et à la consolidation du système.

b) Personnes et entreprises requérantes et/ou soumises à l'obligation d'annoncer

La plus grande partie de nos clients appartient au cercle des utilisateurs du lait, dont notamment les fromagers, les exploitations d'estivage, les producteurs de beurre, les fabricants de glaces et les fabricants de protéines lactiques industrielles, les engraisseurs de veaux et de porcs ainsi que les centres collecteurs et les vendeurs sans intermédiaires. Parmi les clients de TSM, il faut encore citer les exportateurs, les producteurs de succédanés du lait et les utilisateurs de poudre de lait entier.

c) Autres partenaires

TSM entretient des rapports d'étroite collaboration avec les diverses organisations professionnelles et de producteurs ainsi qu'avec les instances responsables de l'approvisionnement économique du pays. Ces organisations ont le plus souvent besoin de données spécifiques et d'analyses statistiques. En matière de statistiques, TSM compte également parmi ses clients des particuliers et des entreprises qui travaillent dans le secteur lait et produits laitiers ou dans le commerce du fromage. La fourniture de données est strictement limitée par la loi sur la protection de celles-ci et le règlement interne sur la protection des données.

Dans le domaine fiduciaire aussi, TSM peut compter sur un noyau de clients, relativement modeste il est vrai, mais solide et fidèle.

Présentation de TSM

a) Statuts

En vertu de l'art. 2 des statuts de TSM, les buts de la fiduciaire sont les suivants:
- La mise en application des dispositions de la législation agricole dans le cadre d'un mandat de prestations attribué par la Confédération à des organisations indépendantes; il s'agit principalement de tâches administratives et de contrôles.
- La saisie et l'analyse de données économiques et statistiques pour les organisations et les entreprises de l'agriculture et de l'économie laitière.
- L'offre de services fiduciaires pour les organisations et les entreprises de l'agriculture et de l'économie laitière.

-

b) Commission de spécialistes

La commission de spécialistes «exploitation TSM» est l'organe de coordination et d'information entre la direction et l'assemblée des associés. Responsable de la coordination et de la communication au sein de la fiduciaire TSM, elle est composée des membres suivants:
- Hansueli Raggenbass, président
- Niklaus Brügger, vice-président
- Clément Moret, vice-président
- Andres Alchenberger, LOBAG
- Samuel Lüthi, Fédération des PSL
- Anton Schmutz, FROMARTE
- Hans Schüpbach, secrétariat

c) Associés

TSM compte les 19 associés suivants:

Aargauer Milchverband
Obertelweg 2
5034 Suhr

OS BEURRE S.à.r.l.
Brunnmattstrasse 21
3007 Berne

Improfession Poudre
de Lait Suisse (IPL)
Brunnmattstrasse 21
3007 Berne

Fédération Laitière Valaisanne
Rue de l'Ile Falcon 5
3960 Sierre

Fédération des Sociétés
Fribourgeoises de Laiterie
Rue Albert Rieter 9
1630 Bulle

Fédération Laitière Neuchâteloise
Case postale
2053 Cernier

FROMARTE
Schwarztorstrasse 26
3007 Berne

Organisation fromagère suisse (OFS)
Brunnmattstrasse 21
3007 Berne

Laiteries Réunies – Genève
Case postale
1211 Genève 26

LATI – Federazione Ticinese
Produttori di Latte
Via Gorelle
6592 San Antonino

LOBAG
Forelstrasse 1
3072 Ostermundigen 1

Milchverband St. Gallen – Appenzell
Mattenweg 11
9230 Flawil

Milchverband Winterthur
Archstrasse 2
8401 Winterthur

MIBA Milchverband der
Nordwestschweiz
Zeughausstrasse 31
4002 Bâle

Orlait – Fédération Laitière
Vaudoise-Fribourgeoise
Case postale
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Féderation des Producteurs
Suisses de Lait PSL
Weststrasse 10
3000 Berne 6

Thurgauer Milchproduzenten
Industriestrasse 9
8570 Weinfelden

Association de l'industrie
laitière suisse (AILS)
Thunstrasse 82
3000 Berne 16

Zentralschweizer
Milchproduzenten ZMP
Friedentalstrasse 43
6002 Lucerne

Les activités de TSM

a) Aides et suppléments dans le secteur laitier

Nous assumons en particulier des tâches dans le domaine de l'application du droit agricole sur mandat de l'OFAG: traitement des demandes relatives au Fonds de soutien des prix et dépouillement de données statistiques.

Les ordonnances actuelles définissent en particulier les mesures suivantes:
- Supplément pour le lait transformé en fromage
- Supplément de non-ensilage
- Aides à l'exportations pour le fromage et les autres produits laitiers (s'agissant du fromage, le soutien à l'exportation vers l'UE a été partiellement supprimé)
- Aides dans le pays pour le beurre
- Aides dans le pays pour la graisse lactique utilisée dans les glaces comestibles
- Aides dans le pays pour l'affouragement de lait écrémé
- Aides dans le pays pour le lait écrémé transformé en caséine-présure, caséine acide, caséinates, concentrés protéiques et succédanés du lait
- Aides dans le pays pour la poudre de lait entier et le lait condensé

Sur la base des calculs de TSM, les montants suivants ont été versés par l'OFAG :

	2002	2003
Supplément sur le lait transformé en fromage	318'644'295.–	306'348'248.–
Supplément de non-ensilage	44'808'180.–	42'956'254.–
Aides dans le pays pour le beurre	92'936'176.–	93'119'639.–
Aides dans le pays pour le lait écrémé et la poudre de lait écrémé	59'235'683.–	46'542'310.–
Aides dans le pays pour le fromage	1'404'784.–	0.–
Aides à l'exportation pour le fromage	45'264'649.–	29'090'876.–
Aides à l'exportation pour d'autres produits laitiers	31'356'231.–	34'801'672.–
Total CHF	593'649'998.–	552'858'999.–

Source: Comptes de la Confédération 2002/2003

b) Autres activités

Travail sur mandat d'organisations sectorielles et d'interprofessions

Nos chiffres concernant la production et la transformation sont également mis à disposition des organisations sectorielles, des interprofessions, des instances chargées de l'approvisionnement économique du pays et d'autres milieux intéressés, contre dédommagement. TSM se conforme à ce propos aux dispositions de la loi sur la protection des données qui prévoit notamment que la transmission de données personnelles à des tiers n'est possible qu'avec l'accord de la personne concernée, et pour autant que le bénéficiaire ne les utilise que dans le but annoncé.

Collaboration avec les fédérations laitières et autres milieux concernés

Sur mandat des services administratifs du contingentement laitier, TSM collecte chez chaque producteur les données nécessaires au décompte individuel des contingents. Ces données, qui sont en partie saisies sur support électronique, sont transmises aux fédérations laitières pour le recensement du contingent par exploitation.

Statistiques

Depuis le mois de janvier 2001, les données saisies par TSM sont analysées et publiées sous forme de statistique mensuelle et de statistique annuelle (année de calendrier), publiée avec la statistique mensuelle de décembre. Pour répondre à la demande de nos clients, nous effectuons également, sous forme de tableaux et de graphiques, des analyses individuelles relatives à la production, à la mise en valeur et au développement.

Fiduciaire et conseil

Nous n'avons cessé d'élargir notre gamme de services fiduciaires et de conseils. Nous effectuons actuellement la comptabilité de petites entreprises de l'économie laitière et de l'agriculture, nous nous chargeons des questions fiscales et proposons aux agriculteurs des conseils lors de changements au niveau de leur exploitation ou pour les problèmes d'ordre juridique.

Statistiques

a) Statistique mensuelle

C'est notre brochure de statistiques la plus lue. TSM relève auprès des transformateurs les données qu'elle utilise pour les statistiques sur la production laitière, la transformation du lait et la fabrication de produits laitiers. Quant aux données de base concernant les exportations et les importations de fromage, elles sont mises à disposition de TSM par la Direction générale des douanes. La version complète de la statistique mensuelle paraît toujours le 15 du deuxième mois suivant le mois concerné, (45 jours après).

b) statistique annuelle du marché du lait

La «Statistique annuelle du marché du lait» est publiée avec la statistique mensuelle de décembre et avec une «Annexe de la Statistique annuelle du marché du lait». Ces données publiées sous forme de tableaux depuis 2000 donnent un aperçu sur les éléments suivants :

- production laitière
- volume de lait transformé par équivalents-lait
- production de fromage par variété/catégorie de fromage
- production de lait de consommation par teneur en matière grasse et par mode de traitement
- production de beurre ainsi que des ventes des diverses variétés de beurre
- production de crème de consommation
- production de spécialités laitières
- production de poudre de lait et de lait condensé
- exportations et importations de fromage

Mise en valeur du lait en équivalents-lait

Mise en valeur:	2000	2001	2002	2003	Index 2003 2002 = 100
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	
Fromage	1.409.958	1.419.460	1.295.855	1.295.166	100
Séré*	17.403	20.789	19.906	19.878	100
Lait du consommation	462.410	460.522	455.880	453.706	100
Crème de consommation	252.166	259.329	263.096	247.178	94
Yogourt*	32.731	76.269	101.010	111.641	111
autres produits frais (y compris glaces comestibles)*	148.842	87.758	66.379	74.226	112
Conserves de lait	327.713	316.662	350.362	333.965	95
Beurre	458.599	465.147	506.466	495.510	98
Autres mises en valeur	87.036	128.126	152.218	143.250	94
Total	3.197.056	3.234.062	3.213.172	3.174.520	99

*en 2000, séré et le yogourt étaient encore partiellement inclus dans les produits laitiers frais

c) Site internet avec les données statistiques les plus récentes

Les tableaux et graphiques préparés par TSM dans le cadre de la statistique mensuelle sont publiés presque intégralement sur le site (www.tsm-gmbh.ch). Des données supplémentaires sont fournies par les pages du site www.milchstatistik.ch.

d) Statistique laitière de la Suisse

La brochure « Statistique laitière suisse » est publiée par le secrétariat de l'Union suisse des paysans, à Brougg, en collaboration avec la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) et TSM. Une partie des données de cet ouvrage de près de 70 pages sont fournies par TSM. La brochure peut être également obtenue sous forme de CD-ROM chez TSM.

Mise en valeur du lait en équivalents-lait en 2003

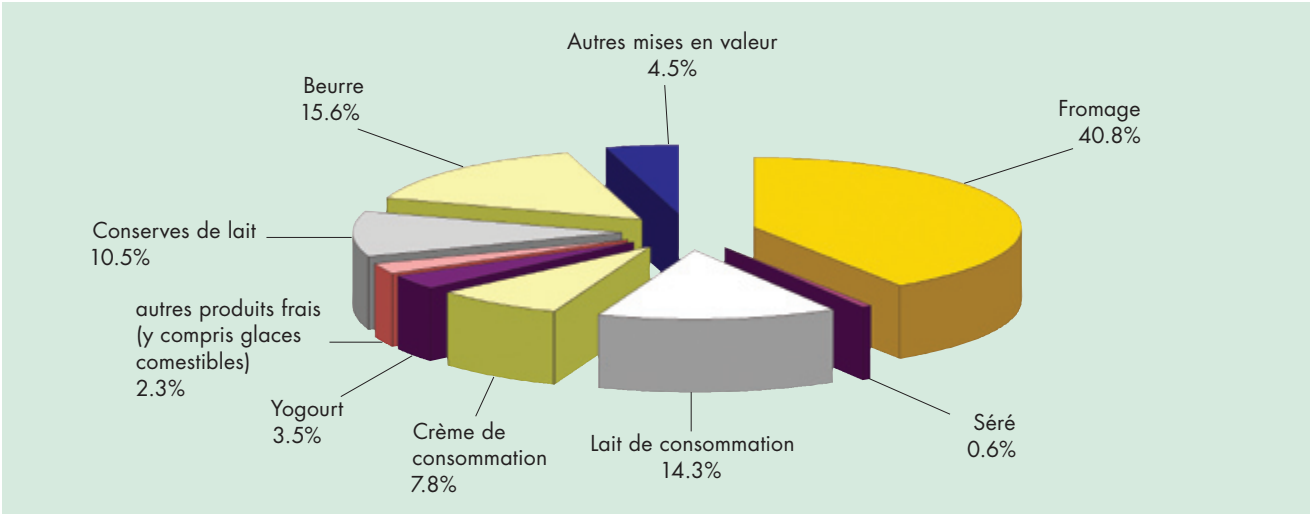

Marché suisse et marché international du lait

En été 2001, TSM a lancé un projet intitulé **«Marché suisse et marché international du lait»** Depuis le premier trimestre 2002, elle publie la version retravaillée du rapport correspondant sous le même titre, en collaboration avec ConceptoLactis, l'OSB, l'OFS et la FPSL. Cette publication est censée donner un aperçu des tendances du marché du lait en Suisse et à l'étranger dans les domaines suivants: production laitière, transformation du lait, production, exportations et importations de fromage, production de lait de consommation, production et ventes de beurre, prix du lait à la production et à la consommation, et bien d'autres domaines encore. Les données sont présentées sous forme de tableau par trimestre, en continu sur 6 mois et sur 12 mois, afin de répondre aux exigences et à la demande spécifique des clients. Pour assurer une mise à jour aussi récente que possible des statistiques, des commentaires et des actualités, ce rapport est divisé en trois parties: «Suisse», «étranger» et «informations».

Suisse

La partie «Suisse» du «Marché suisse et marché international du lait» paraît au plus tard deux mois après la fin du trimestre. Elle comporte des statistiques issues de l'observation du marché relatives à l'économie laitière suisse et remontant jusqu'à l'an 2000, pour permettre une comparaison directe avec les années précédentes. Tous les graphiques et tableaux sont assortis d'un commentaire qui explique les fluctuations et les variations par rapport aux années précédentes, et qui analyse les tendances à la baisse et à la hausse.

Production laitière Suisse

	2001	2002	2003	Variation en %	
Période	t	t	t	2002/2003	2001/2003
octobre à décembre (trimestre)	777.879	755.215	764.104	1.18	-1.77
juillet à décembre (semestre)	1.554.418	1.532.398	1.531.052	-0.09	-1.50
janvier à décembre (année)	3.234.060	3.213.173	3.174.519	-1.20	-1.84

Étranger

La deuxième partie, consacrée à l'étranger, paraît seulement un mois après la partie «Suisse», soit environ trois mois après la fin du trimestre en cours, car une partie des chiffres concernant l'étranger nous arrivent très tardivement. Ce rapport comporte des graphiques et des tableaux renseignant sur les livraisons de lait en provenance des pays de l'UE et des pays tiers, sur les produits laitiers élaborés dans l'UE, sur les prix du lait à la production en Allemagne, sur la production fromagère dans l'UE, sur les prix de certaines variétés de fromage, sur le beurre et les conserves de lait, avec les commentaires correspondants.

Informations

La troisième partie - les rapports sur les marchés et les actualités à l'échelon mondial - est envoyée conjointement à la statistique mensuelle sur le marché laitier. Nos clients disposent ainsi chaque mois des informations les plus récentes sur la situation de l'économie laitière dans les pays de l'UE et dans le monde.

Production de fromages dans les pays de l'UE examinées

		2002	2003	Variation
Pays	Période	1'000 t	1'000 t	%
Danemark	janv. à sépt.	237.2	244.1	2.9
Allemagne	janv. à sépt.	1'329.3	1'370.0	3.1
France	janv. à sépt.	1'250.3	1'244.9	-0.4
Italie	janv. à sépt.	763.5	761.4	-0.3
Pays-Bas	janv. à sépt.	467.3	487.6	4.3
Grande-Bretagne	janv. à sépt.	299.3	276.0	-7.8
Union Européenne	janv. à sépt.	4'920.0	4'957.0	0.8
Etats-Unis	janv. à sépt.	2'900.4	2'909.6	0.3
Suisse	**janv. à sépt.**	**122.7**	**121.0**	**-1.4**

Fiduciaire et conseil

Nous sommes quotidiennement en contact avec l'agriculture et l'économie laitière. Cette proximité nous permet de répondre aux besoins de la clientèle. Nous observons depuis un certain temps que la gestion d'une (petite) entreprise devient une tâche de plus en plus exigeante, sur le plan administratif également. De nombreux interlocuteurs se sont montrés intéressés par nos prestations, raison pour laquelle nous n'avons cessé d'étendre notre gamme de services fiduciaires et de conseils.

Nos services

Nous effectuons actuellement la comptabilité de petites entreprises de l'économie laitière et de l'agriculture, nous nous chargeons des questions fiscales et proposons aux agriculteurs des conseils lors de changements au niveau de leur exploitation. Riches de notre expérience diversifiée issue de nos activités traditionnelles, nous connaissons parfaitement les problèmes de nos clients, que ce soit des agriculteurs, des fromageries ou des sociétés de fromagerie. Naturellement, nos services s'adressent également aux secteurs externes à l'agriculture et à l'économie laitière.

Notre devise : précision - compétence - fiabilité

Pour nous, une exécution simple et fiable des mandats est capitale. Grâce à des structures légères, nous sommes à même de proposer des solutions concurrentielles même au niveau du prix, ce qui nous permet de tenir compte de l'augmentation des coûts de nos clients.
Notre équipe qualifiée bénéficie d'une formation continue qui ne se limite pas à son domaine de spécialisation. Nous travaillons main dans la main avec des entreprises partenaires du secteur fiduciaire.

Ne pas avancer, c'est se condamner à reculer (Matthias Claudius)

Pour l'année 2004, nous nous sommes fixés un certain nombre d'objectifs. Nous poursuivrons le travail commencé de l'année écoulée et porterons donc toute notre attention au suivi de nos mandants actuels. Plusieurs projets de marketing visant à promouvoir nos services sont en cours pour le recrutement de mandants potentiels. Puissions-nous récolter à moyen terme les fruits de ces efforts!

Conseil juridique

Notre but est de fournir aux clients une assistance juridique simple, avantageuse, compétente et sûre – par exemple en matière de droit agricole, de droit des contrats ou de droit administratif. TSM dispose non seulement de collaborateurs qualifiés, mais aussi d'un réseau de sociétés partenaires dans le domaine du droit. Elle est en outre solidement ancrée dans l'économie laitière suisse et travaille main dans la main avec les autres organisations de l'agriculture sans pour autant renoncer à son indépendance et à sa neutralité.

Nos activités se concentrent sur le droit rural et nous publions chaque année quelques articles de conseil dans ce domaine dans le « BauernZeitung ». Nous conseillons aussi nos clients fiduciaires et d'autres personnes ou organismes intéressés appartenant pour la plupart au secteur agricole, respectivement laitier.

Organig

État décem

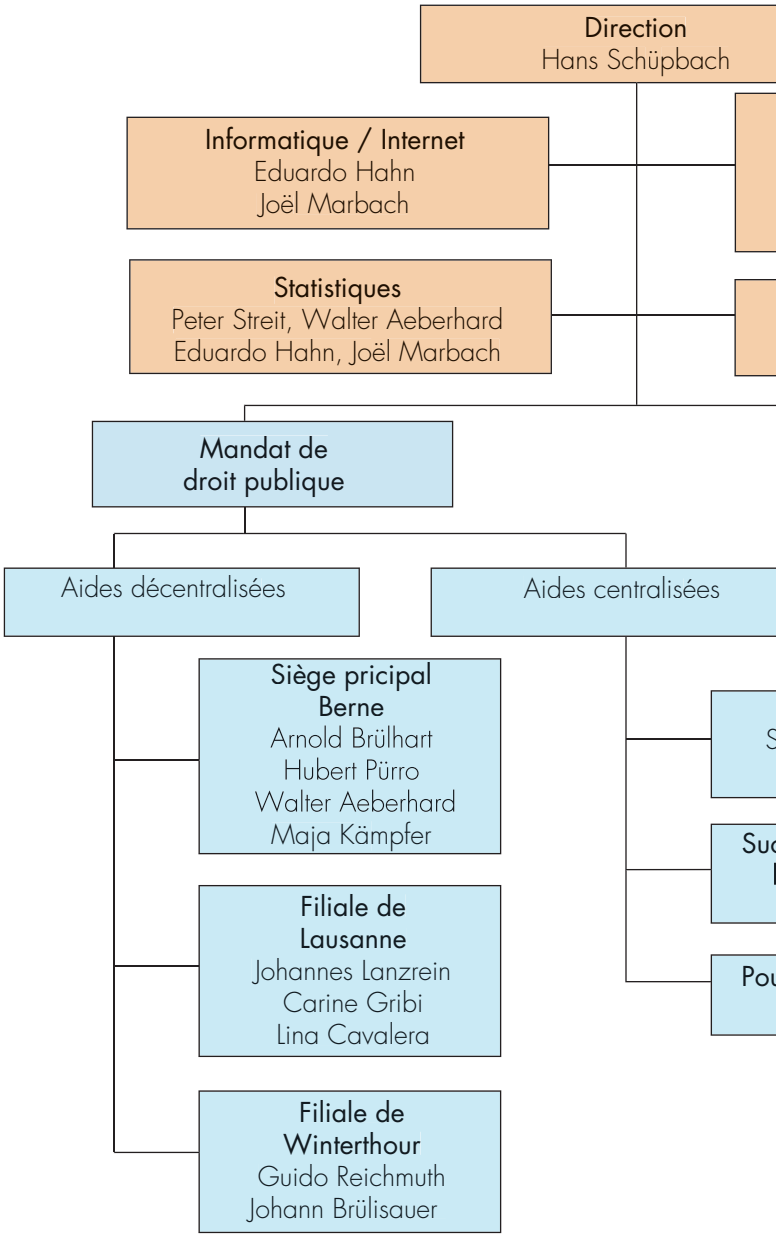

gramme

nbre 2003

Secrétariat / Poste
Gertrud Dasen
Sheila Haldemann
Sonia Herrera (Apprentie)

Formation continue
Sheila Haldemann

Mandat de droit privé

Service juridique
Hans Schüpbach

Conseil / Fiduciaire
Yvonne Ritter

Production laitière
Marianne Schlecht

Mandats sectoriels
Arnold Brülhart
Guido Reichmuth

Analyses spéciales des données
Peter Streit
Walter Aeberhard
Johann Brülisauer

Exportations
Sheila Haldemann
Dong Duong

ccédanés du lait / beurre / glaces
Peter Streit

udre de lait entier
Hubert Pürro

Etat des négociations OMC dans le cadre du Cycle de Doha

Dr. Luzius Wasescha
Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux
Ambassadeur et chef négociateur de la Suisse pour les négociations OMC

Quelle était la situation de l'agriculture lors de la fondation de l'ancien GATT, en 1947 ?

A sa création, le GATT prévoyait d'appliquer également à l'agriculture le principe de la libéralisation progressive des échanges. Or, en l'espace de 10 ans, les Etats-Unis ont demandé des exceptions pour leurs secteurs sensibles – le coton, les arachides, le sucre, les volailles, etc. -, tandis que la CEE, l'actuelle UE, mais également la Suisse, ont construit leur politique agricole commune sans tenir compte du GATT. Lorsque la Grande-Bretagne a adhéré à l'UE en 1973, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont perdu d'un coup leur marché d'exportation traditionnel. Cette frustration a conduit à une association agressive des exportateurs agricoles, tels que l'Australie, l'Argentine, le Brésil, l'Afrique du Sud, etc. dans le groupe de Cairns. Ils se sont fixé pour objectif le libre-échange des produits agricoles et défendent cette position de manière encore plus radicale que les Etats-Unis.

Que s'est-il passé lors du Cycle d'Uruguay?

Après 8 ans de négociations (au lieu des 4 ans prévus au départ), on décida en 1994 d'une méthode d'ouverture progressive des marchés agricoles et de la réduction des subventions entraînant des distorsions commerciales. De plus, on décida également de négocier les prochaines étapes de réforme à partir de 2000. L'OMC suit un autre chemin car elle reconnaît en partie le caractère spécifique de la politique agricole.

Quelles furent les conséquences du Cycle d'Uruguay sur les marchés agricoles ? L'OCDE les résume de la manière suivante dans une publication parue en 2001:

- Les effets quantitatifs directs sur les flux commerciaux et le degré effectif de protection sont minimes.
- Les droits de douane sur les produits agricoles sont toujours très élevés et la protection douanière est devenue plus complexe.
- Dans certains cas, les contingents tarifaires ont contribué à l'ouverture des marchés, mais ils sont souvent sous-exploités.
- Le soutien interne est fortement concentré sur quelques pays de l'OCDE.
- Les paiements directs non liés à la production (boîte verte), qui ne doivent pas être réduits, jouent un rôle toujours plus important.
- Le soutien lié à la production (boîte bleue) constitue une restriction contraignante seulement pour 5 pays de l'OMC, dont les USA, mais pas pour la Suisse.
- De nombreux paiements directs liés à la production (boîte bleue) ont néanmoins un effet sur la production et donc sur les échanges commerciaux.
- Les subventions à l'exportation, un instrument principalement utilisé par l'UE et la Suisse, ont diminué.

Dans l'ensemble, on peut dire que les exportateurs agricoles compétitifs ont pu gagner de nouvelles parts de marché. En Suisse, le Cycle d'Uruguay a suscité un climat de réforme qui a influé sur la structure de la PA 2002 avec la transformation des subventions en paiements directs découplés. Le soutien global au secteur agricole, qui est une conséquence des barrières douanières et des diverses mesures de protection, s'élève toutefois toujours à environ 75% de la valeur de la production, c'est-à-dire entre 7.5 et 8 Mia CHF par année, comme c'était déjà le cas à la fin des années 80.

De quoi s'agit-il lors du cycle de Doha ?

Le mandat de négociation de Doha repose sur l'article 20 de l'accord sur l'agriculture et sur les contributions des membres de l'OMC. Il contient également diverses prescriptions matérielles et temporelles, ainsi que le mandat de prêter particulièrement attention aux requêtes des pays en développement et de tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial (ce que la Suisse entend par sur la multifonctionnalité). Le mandat de Doha a pour objectif la poursuite du processus de réforme engagé pendant le Cycle d'Uruguay, mais exclut l'intégration complète du commerce des produits agricoles dans les règles générales de l'OMC. Les ministres ont pris l'engagement d'améliorer notablement l'accès aux marchés, de réduire toutes les formes de subventions à l'exportation en prélude à leur élimination ultérieure, et de réduire substantiellement le soutien interne entraînant des distorsions commerciales («les trois piliers»). La Suisse est toujours disposée à poursuivre ce processus de réforme, à condition de prendre en compte les tâches multifonctionnelles de l'agriculture.

Pour quelles raisons un consensus n'était pas possible le 31 mars 2003 ?

La Conférence ministérielle de Doha a fixé le 31 mars 2003 comme délai pour se mettre d'accord sur les modalités dans le domaine agricole. Les exportateurs de produits agricoles ont tenté de faire pression tant sur les autres membres de l'OMC et que sur le président des négociations agricoles, Stuart Harbinson. Les propositions de M. Harbinson reprenaient les grandes lignes défendues par les Etats-Unis et le groupe de Cairns (l'essentiel de la réforme agricole dans ce cycle), ce qui était tout simplement inacceptable pour de nombreux membres, tels que l'UE, le Japon et la Suisse.

Pourquoi les négociations ont-elles évolué à la veille de Cancún ?

Le 13 août 2003, l'UE et les Etats-Unis ont présenté à Genève une position commune quant aux négociations agricoles. Elle ne contient quasiment aucun chiffre mais uniquement un cadre général. Cette proposition commune a entraîné la création de nouveaux camps ayant plus ou moins d'intérêts en commun, tandis que les coalitions telles que le groupe de Cairns ou le groupe MF6 (UE, Japon, Suisse, Norvège, Corée et Île Maurice) ne revêtaient plus leur rôle habituel. Parmi les nouveaux groupes on peut mentionner :

- L'alliance UE-Etats-Unis, scellée le 13 août 2003 par un texte commun, a de loin eu le plus d'influence sur la partie agricole du projet de déclaration ministérielle, dont la deuxième version a été soumise aux membres par le Président de la Conférence ministérielle à Cancún. Ce texte va très loin dans l'abaissement des droits de douane et du soutien interne.
- Pour faire contrepoids à cette alliance, un groupe d'une vingtaine de pays émergeants s'est réuni. Le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud étaient les porte-parole du «G20». Le 4 septembre 2003, ils ont présenté une contre-proposition tactique qui est encore plus radicale que celle de l'alliance UE-Etats-Unis.
- La Suisse a constitué avec la Bulgarie, Taiwan, l'Islande, Israël, le Liechtenstein, le Japon, la Corée, l'Île Maurice et la Norvège le groupe du «G10», dont les membres défendent une position plus modérée que les deux groupes précédents, surtout en ce qui concerne les négociations sur l'abaissement des droits de douane et la réduction du soutien interne.
- Un groupe hétérogène de pays en développement («G33»), formé autour de l'Indonésie, s'est fermement engagé en faveur d'un traitement spécial aussi étendu que possible pour leurs «produits spéciaux» et en faveur d'une clause de sauvegarde spéciale.
- Un groupe constitué de plusieurs petits pays en développement, parmi lesquels l'Union africaine, les Etats ACP (Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont montrés très préoccupés par l'érosion de leurs préférences tarifaires sur les marchés des pays industrialisés.
- L'«initiative sur le coton» élaborée par quatre pays africains a été incluse dans le projet de déclaration ministérielle comme thème indépendant. L'initiative réclame la suppression des subventions liées à la production et l'abolition des subventions à l'exportation de coton. Elle concerne donc au premier chef les Etats-Unis et l'UE. Toutefois, les Etats-Unis ne se sont pas montrés disposés à s'engager sur cette demande en dehors des négociations agricoles générales.

L'échec de la Conférence ministérielle de Cancun (10-14 Septembre 2003)

L'objectif de la cinquième conférence ministérielle, qui s'est déroulée du 10 au 14 septembre 2003 à Cancún, était d'évaluer l'état actuel des négociations, de donner les impulsions politiques nécessaires et de prendre les décisions opérationnelles requises. La conférence s'est achevée sans parvenir à un consensus. Alors que les négociations sur le dossier agricole avaient bien avancé, la Conférence s'est interrompue en raison de divergences d'opinion insurmontables en particulier sur les thèmes de Singapour (investissements, concurrence, facilitation des échanges et marchés publics). Certains délégués OMC (notamment de l'UE, du Japon, de la Corée et de la Suisse) exigeaient que tous ces thèmes soient traités dans le cycle de Doha, tandis que d'autres participants à la conférence étaient favorables à un ajournement partiel ou intégral.

Il est intéressant de noter que le dossier agricole était en voie d'être lorsque la conférence a été interrompue. Tant le groupe de Cairns que le tout nouveau groupe du G20 montraient d'importants signes d'ouverture au compromis. Le groupe du G10, mené par la Suisse, était même en train de finaliser un texte acceptable pour une partie des autres groupes, lorsque la nouvelle de la fin prématurée de la Conférence est tombée.

Evaluation et conséquences pour l'agriculture suisse

Que la Suisse le veuille ou non, les négociations agricoles à l'OMC sont et restent le dossier clé du cycle de Doha. Mais ceci ne signifie pas que l'économie doive se saigner pour les paysans ni que l'agriculture doive passer à la trappe.

D'un côté, la délégation suisse, emmenée par le Conseiller fédéral Deiss, s'est montrée déçue du résultat de Cancún et avait des sentiments mitigés face à l'interruption des négociations. D'une part parce qu'elle était désolée de constater qu'il n'avait pas été possible de donner les impulsions importantes pour la poursuite des négociations et d'autre part, parce qu'il faut à présent compter avec un retard des négociations. Cette situation pourrait en particulier être préjudiciable pour les pays en développement de petite ou moyenne taille, auxquels ce cycle devait entre autres être dédié.

De l'autre côté, la délégation suisse s'est félicitée du résultat, parce que de nombreuses propositions constructives ont pu être élaborées. De plus, elle a réussi à marquer sa présence, en scellent de nouvelles alliances, en renforçant les relations existantes et en approfondissant le dialogue avec les Etats dont les avis divergeaient du sien.

Bien que Cancún n'ait pas permis de débloquer de la situation, ceci ne signifie pas que le cycle de Doha a été un échec même s'il ne peut pas être conclu le 31 décembre 2004 comme prévu. Les négociations pourraient durer un ou deux ans de plus. On peut donc supposer qu'entre 2004-2007, période couverte par la PA 2007, les négociations de l'OMC n'auront pas d'influence directe supplémentaire sur la mise en oeuvre de la réforme agricole en Suisse.

Si la deuxième version du projet de déclaration ministérielle (officieusement appelée « texte Derbez ») était adoptée telle quelle – à la fin du mois de mars 2004 les négociations agricoles reprendraient sur cette base – tous les pays développés, y compris la Suisse, seraient forcés d'accorder d'importantes concessions, en particulier en matière d'accès au marché:

- Même sans données chiffrées concrètes, il est certain que la limitation uniforme de tous les droits de douane constitue l'un des problèmes principaux pour les pays du G10. La multifonctionnalité et les désavantages comparatifs de l'agriculture suisse appellent une protection à la frontière appropriée. Lorsque la différence de prix avec l'étranger est importante, il faut parfois appliquer un droit de douane élevé afin que le secteur national ne perde pas de part de marché. Une limitation, par exemple à 100% (rapport entre le droit de douane et la valeur d'importation) pourrait être fortement préjudiciable à la production nationale. La Suisse est éventuellement prête à limiter les droits de douane («capping»), à condition qu'elle obtienne une certaine flexibilité (n'être pas soumise aux obligations de baisse, en contrepartie de quoi elle accorderait des concessions, par exemple, une réduction plus importante sur certaines lignes tarifaires ou une augmentation des contingents tarifaires).
- Le texte Derbez prévoit en outre que les taux des contingents tarifaires doivent également être réduits. C'est un paramètre nouveau qui aurait des implications sur certains marchés en Suisse, tels que ceux des céréales panifiables et du vin.

- Dans le domaine du soutien interne, la Suisse serait directement touchée si le soutien par produit devait être limité au niveau moyen actuel. Les mesures de la boîte orange ne pourraient plus, dans certains secteurs, être adaptées à la hausse afin d'amortir une réduction tarifaire conséquente, par exemple.
- Des critères d'application plus stricts concernant la boîte verte pourraient également s'avérer problématiques pour la Suisse, en particulier si, conformément à la proposition du G20, ils s'accompagnaient d'une limitation des paiements directs figurant dans la boîte verte.

On pourrait penser qu'en raison de l'échec des négociations OMC à Cancún l'agriculture suisse s'est offert un répit quant à ses efforts de réforme. Ceci est cependant illusoire, en particulier si le statu quo devait se prolonger. En effet, en cas de blocage prolongé, on pourrait imaginer un retour au bilatéralisme. Certains pays tels que les Etats-Unis ont déjà émis des signaux très clairs dans ce sens et ont donc conclu des accords bilatéraux. Néanmoins, il semble que les Etats-Unis et l'Australie ne sont pas parvenus à se mettre d'accord dans le dossier agricole, parce que l'Australie peut, par exemple, offrir le sucre et le coton bien meilleur marché que les Etats-Unis. Un petit pays importateur net, comme la Suisse, doit craindre des conséquences assez sévères, au cas où il faudrait négocier des accords bilatéraux avec les Etats-Unis, l'Amérique latine ou la Chine, sans pouvoir s'appuyer sur des conditions-cadres multilatérales. En raison de leur poids économique, ces pays peuvent imposer à la Suisse des concessions plus importantes en matière agricole, que si les concessions étaient négociées dans un contexte multilatéral.

Comment continuer ?

Les mois qui viennent montreront s'il est possible de se mettre d'accord, à Genève, sur un programme de travail pour les négociations jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle à Hong-Kong, qui devrait avoir lieu en 2005.

Ces défis qui nous attendent du côté de l'OMC, sont une autre raison nous faisant penser qu'il est nécessaire de poursuivre le processus de réforme agricole même après 2007. Je suis convaincu que l'on peut trouver un équilibre entre un abaissement tarifaire approprié et

- une meilleure protection de nos indications géographiques, par le biais de la mise en place d'un registre OMC pour les vins et les spiritueux, mais aussi en étendant la protection, que nous connaissons pour les vins et les spiritueux, à d'autres produits tels que le fromage.
- des possibilités de déclarer les méthodes de production
- la garantie juridique de nos paiements directs, en particulier de ceux qui doivent rétribuer nos cultivateurs et éleveurs/engraisseurs pour les coûts plus élevés découlant du respect des normes environnementales et de protection des animaux plus strictes.

La tendance générale va toutefois dans la direction d'une réduction de la protection douanière et du soutien interne et d'une élimination des subventions à l'exportation. La question centrale est cependant la suivante: dans combien de cycles et avec quels mécanismes de protection ?

Je peux vous assurer que nous nous défendons de toutes nos forces un paquet équilibré et que nous prenons au sérieux tant les préoccupations aussi bien des paysans suisses que ceux des acteurs liés à l'agriculture.

Sur le terrain: Compagnie Laitière Suisse SA Sulgen: un partenaire important de l'économie laitière

Les tours de l'usine de séchage de Sulgen s'élèvent dans le ciel et dominent la zone industrielle du village de Sulgen (Thurgovie). Les grandes citernes témoignent d'une capacité considérable de prise en charge de lait cru. L'animation règne ici en continu, même et surtout le dimanche et les jours de fête, car les installations reçoivent alors en plus du lait normalement destiné aux fromageries.

Le groupe HOCHDORF

L'intégration de l'usine de séchage de Sulgen au groupe HOCHDORF, le 1er février dernier, a marqué le début d'une nouvelle ère. Ce pas a été salué comme il se doit par les médias.

L'entreprise s'est donnée des objectifs ambitieux, car elle entend améliorer ses recettes en réalisant des projets et en investissant dans le domaine du développement des produits, de l'approvisionnement et de la gestion des matières ainsi qu'au niveau technique. Karl Gschwend, le directeur, fait confiance aux capacités professionnelles de ses collaborateurs et déclare que, «pour le succès de l'entreprise, il est important que ses collaborateurs fassent preuve de motivation et de la volonté d'utiliser leur savoir au bon endroit et au bon moment».

La SMG Sulgen a traité 112 000 tonnes de lait entre février et octobre 2003, soit 6,7% de plus que durant la même période de l'année précédente. L'entreprise fait maintenant partie des principaux transformateurs de lait de Suisse orientale et, depuis cette reprise, le groupe HOCHDORF est même devenu un des principaux transformateurs industriels du pays. La transformation du lait est son domaine d'activité générant le plus important chiffre d'affaires; son lait condensé et les produits laitiers secs de la marque LEDOR sont principalement destinés aux entreprises industrielles de l'alimentaire, aux œuvres caritatives, à l'industrie fourragère et à l'exportation.

Ecologie et environnement

Les usines de séchage du lait étant gourmandes en énergie, la réduction de la consommation énergétique est depuis des décennies leur objectif déclaré, et les progrès réalisés dans ce domaine sont considérables. Alors qu'en 1965, elles consommaient encore 68 kg de mazout pour traiter 100 kg de lait, elles n'en consomment plus que 28 en 2003. Cette économie de 59 % est principalement à porter au compte des installations de récupération de chaleur. Des solutions optimisées au plan écologique ont pu être trouvées grâce à la brièveté des voies de transport pour la collecte du lait dans les fermes et les centres collecteurs, mais aussi grâce à une bonne collaboration avec les entreprises de transport livrant les produits finis aux clients. Entreprise indépendante spécialisée dans le secteur alimentaire, le groupe HOCHDORF accorde beaucoup d'importance à ses liens avec l'agriculture et donc aux problèmes environnementaux.

Perspectives

Le groupe HOCHDORF a une assise économique très diversifiée. Il a une position dominante ou pour le moins importante sur le marché dans divers segments d'activité, et compte développer davantage encore ses avantages concurrentiels par une politique d'innovation continue au niveau des produits, des techniques et des services, ainsi que par une politique d'investissement décidée.

Ses responsables sont persuadés que le groupe peut encore développer son potentiel de croissance dans le segment alimentaire pour autant qu'il applique une stratégie appropriée, car l'alimentation est non seulement indispensable, mais aussi un plaisir et la base de notre santé. Ainsi, un des produits clés de l'usine de Sulgen est la fabrication d'aliments pour nourrissons. Le développement de nouveaux produits dans le domaine des poudres de fruits et de légumes est en cours et constitue un marché très prometteur. Dans le domaine boulangerie / restauration, nous soutenons vivement les partenaires, actifs dans les développements de procédure. L'évolution des affaires du groupe démontre qu'il est possible d'obtenir de bons résultats sur le long terme, même sur des marchés déclinants, pour peu qu'on fabrique des produits convaincants, répondant aux aspirations des clients.

Le groupe HOCHDORF entend être un partenaire fiable, tant pour ses fournisseurs (les paysans) que pour ses clients. Pour cela il mise sur les valeurs reconnues : confiance, honnêteté, respect et prise de responsabilités.

La poudre de mandarines fabriquée en trois variantes différentes est un exemple de la diversité des produits alimentaires du groupe HOCHDORF. Nos principales compétences, à savoir notre savoir faire en matière de séchage et de mélange sont utilisées pour la transformation du lait, mais aussi pour les ingrédients des aliments.

Sur le terrain:
Le Gruyère, plus qu'un simple fromage

Le Gruyère est un fromage mondialement connu, qui a ses racines en Suisse occidentale. En 1655 déjà, le nom de ce fameux fromage apparaissait sous la forme orthographique «gruière», conformément au nom du district fribourgeois, où il est fabriqué. L'histoire démontre bien que le Gruyère, fabriqué encore aujourd'hui de manière artisanale, mérite sa réputation depuis des siècles.

D'ailleurs, «La Gruyère» est une merveilleuse région des Préalpes, couverte de pâturages opulents. Elle entoure la féerique cité de Gruyères, bourg du moyen-âge. Avec le temps, le Gruyère est également fabriqué hors du district, afin de pallier le manque de capacités de fabrication, vu la popularité croissante, en Suisse et à l'étranger, de cette spécialité fromagère.

La production de Gruyère en un coup d'oeil

	Fromageries			Fabrication à l'alpage	
Canton	Part de la quantité totale produite %	Quantité de la fromage t	Nombres de fromageries	Quantité de fromage t	Nombres d'alpages
FR	49.9	13'710	112	120	29
VD	28.4	7'811	58	281	24
NE	10.0	2'741	17		
JU	3.0	812	4		
JuBE	5.1	1'426	6	17	3
BE	1.7	460	11		
Autres Cantons	1.9	525	8		
Total	100	27'485	216	418	56

Source: Rapport annuel 2002 – Interprofession du Gruyère

Le Gruyère : un plaisir pour le palais des jeunes et des moins jeunes

En Suisse, le Gruyère est actuellement le formage le plus vendu. Durant l'année 2002, 14'739 tonnes de Gruyères ont été vendus en Suisse. Cela correspond à une consommation annuelle par habitant de 2 kg environ. A l'étranger également, le Gruyère Switzerland AOC est un fromage à la coupe très apprécié. En 2003, environ 9'400 tonnes de Gruyères ont été exportés. Les principaux preneurs sont la France et l'Allemagne avec une quantité importée de 3'438 tonnes, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique avec 2'411 tonnes (Source : TSM). L'excellente saveur, très typique de ce fromage au lait cru, fait le plus grand plaisir des gourmets exigeants de tout âge. De plus, il existe une spécialité saisonnière, le Gruyère d'alpage qui est fabriqué uniquement dans les chalets d'alpages durant la saison d'estivage.

Pour de plus amples informations, consultez les sites web suivants, qui sont d'un intérêt particulier:
www.gruyere.com; www.lamaisondugruyere.ch

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Depuis le 6 juillet 2001, date à laquelle l'Office fédéral de l'agriculture a pris sa décision, le Gruyère est enregistré comme Appellation d'origine contrôlée (AOC). Du fait que ce fromage exceptionnel est fabriqué selon des prescriptions et directives extrêmement sévères, on espère que cette reconnaissance officielle protégera le Gruyère AOC de manière durable des contrefaçons et copies n'assurant aucune authenticité. L'Interprofession s'efforce de faire valoir la «reconnaissance suisse» pour le Gruyère également à l'étranger (reconnaissance européenne et si possible même mondiale). Pour ce faire, il est primordial de trouver un terrain d'entente avec la France, en raison d'une situation de concurrence.

Fromagerie Les Martel (NE)

Elle a été fondée en 1992, lors de la fusion de trois sociétés de fromagerie du haut-plateau neuchâtelois. Avec ce regroupement, une transformation de fromagerie s'imposait. Il fallait trouver une solution pour que la quantité annuelle de lait des trois coopératives considérées, avoisinant les 3 millions de litres, puisse être transformée en fromage de très haute

qualité, principalement du Gruyère AOC (env. 240 tonnes par année), et cela en un seul endroit.

Galerie-visiteurs

Sur les 216 fromageries fabriquant du Gruyère AOC, deux disposent actuellement d'un aménagement touristique, une à Pringy / Gruyères et l'autre aux Ponts-de-Martel. Lors de la réalisation de la nouvelle fromagerie Les Martels, une galerie-visiteurs a été incluse dans le projet. Le site de fabrication

a donc été conçu pour pouvoir être visité tous les jours. Le circuit de la visite comprend, entre autres, le lieu de fabrication, le local d'affinage et les caves. Les coûts relativement élevés de cet aménagement touristique ont été couverts par des soutiens de différentes organisations, ainsi que par une subvention du fonds cantonal du tourisme.

Au magasin de la fromagerie, le visiteur peut trouver pratiquement tout ce que l'on désire en matière de fromages et produits laitiers de qualité. A mentionner particulièrement: le Gruyère en quatre degrés de maturité (doux, mi-salé, surchoix et salé), le mélange pour fondue, etc., mais aussi le Bleuchâtel, un fromage onctueux, finement ourlé de moisissures bleues, fabriqué et affiné avec amour, tout comme Le Gruyère, dans les montagnes neuchâteloises

D'autres informations intéressantes peuvent être trouvées sous :

www.fromagerie-les-martel.ch.

Conclusions et perspectives

Pour TSM, l'année 2003 a marqué un temps de consolidation, mais a aussi été passablement agitée. Nous sommes parvenus à poursuivre la consolidation des travaux déjà bien lancés concernant le versement des suppléments et des aides grâce en procédant à la révision totale du système d'assurance de la qualité et en le complétant. Nous effectuons par ailleurs des préparatifs intenses afin de pouvoir nous charger de nouvelles tâches que nous entendons pouvoir assumer à court et à moyen terme. Il est ainsi prévu que TSM reprenne le mandat de gestion de l'annonce des contrats d'achat du lait et de leur durée en vertu de l'art. 43, al. 3 de la loi fédérale sur l'agriculture. Ce mandat commencera à courir à partir du jour de l'abandon du contingentement laitier. Nous nous efforçons aussi de mettre en place un système efficace de traitement des données concernant le contrôle de la qualité du lait mis dans le commerce à l'échelon du pays. Notre objectif est de fournir une solution de gestion peu onéreuse aux divers protagonistes de l'économie laitière, grâce notamment à l'exploitation systématique du potentiel de synergies avec le projet Gestion du volume de production.

Nous remercions vivement notre aimable clientèle, nos mandants et nos partenaires pour leur collaboration imaginative et intéressante et nous attendons avec impatience de pouvoir relever les défis et saisir les chances qui se présenteront à nous.

Les collaborateurs de TSM

Adresses de contact

Siège principal Berne
Fiduciaire de l'économie laitière S.à.r.l.
Weststrasse 10, case postale
3000 Berne 6
Tél.: 031 359 59 51
Fax: 031 359 59 61
E-Mail tsm@tsm-gmbh.ch
Personnel prénom.nom@tsm-gmbh.ch
Internet www.tsm-gmbh.ch

Direction/Sekrétariat
Schüpbach Hans 031 359 59 57
Ing. Agr. HTL/lic. iur.
Dasen Gertrud 031 359 59 56
Employée de commerce
Haldemann Sheila 031 359 59 54
Employée de commerce
Herrera Sonia 031 359 59 68
Apprentie employée de commerce

Suppléments et aides
Aeberhard Walter 031 359 59 62
Maître fromager / Empl. de commerce
Brülhart Arnold 031 359 59 63
Maître fromager / Empl. de commerce
Pürro Hubert 031 359 59 66
Maître fromager / Empl. de commerce

Secteur industriel, informatique, Fiducaire & conseil sectoriel, mandats sectoriel
Hahn Eduardo 031 359 59 64
Employé de commerce
Marbach Joël 031 359 59 53
Informatique
Schlecht Marianne 031 359 59 58
Employée de commerce
Streit Peter 031 359 59 55
Employé de commerce

Filiale Winterthour
Treuhandstelle Milch GmbH
Archstrasse 6, Postfach 401
8401 Winterthur
Tél.: 052 204 07 07/08
Fax: 052 204 07 09
E-Mail prénom.nom@tsm-gmbh.ch

Suppléments et aides
Brülisauer Johann 052 204 07 08
Employé de commerce
Reichmuth Guido 052 204 07 07
Employé de commerce

Filiale Lausanne
TSM Fiduciaire de l'économie laitière S.à.r.l.
Chemin du Petit-Flon 21, Postfach
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: 021 644 22 81/82
Fax: 021 644 22 40
E-Mail prénom.nom@tsm-gmbh.ch

Suppléments et aides
Cavalera Lina 021 644 22 82
Employée de commerce (français/italien)
Lanzrein Johannes 021 644 22 82
Employé de commerce (français/allemand)
Gribi Carine 021 644 22 81
Employée de commerce (français)